

Communiqué de presse

Lyon, le 11 février 2021

La filière A.D.I.VALOR trace sa route vers le 100 % recyclé

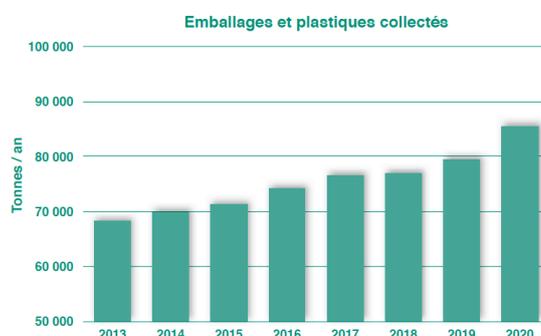
La filière française de gestion des déchets de l'agrofourriture est en ordre de marche vers le 100 % recyclé. Avec des résultats en progression en 2020 malgré la crise sanitaire, elle est mobilisée et proactive pour atteindre cet objectif ambitieux. Soutenue par les pouvoirs publics, elle vient de signer avec Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, la prorogation jusqu'à fin 2023 de l'accord-cadre mis en place en 2016.

Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR et Pierre de Lépinau, directeur général, sont revenus sur ces faits marquants lors d'un point presse le 11 février 2021.

1 L'ÉCOSYSTÈME A.D.I.VALOR RÉSILIENT ET PERFORMANT DANS LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE

Malgré un contexte de crise sanitaire et les contraintes liées au confinement du printemps 2020, l'écosystème A.D.I.VALOR a su faire preuve de résilience à tous les niveaux :

- Opérationnel : agriculteurs, distributeurs, entreprises de collecte et de recyclage sont restés mobilisés. L'organisation s'est rapidement adaptée avec des collectes reprogrammées et la mise au point de protocoles spécifiques pour la gestion des points d'apport volontaires. Grâce aux efforts fournis par chaque maillon de la filière A.D.I.VALOR, la collecte et le recyclage ont continué de progresser en 2020 : **85 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés, soit **5 000 tonnes de plus** que l'année précédente, **recyclées à près de 90 %** (hors films de paillage usagés).



- Economique : l'augmentation des éco-contributions mises en œuvre par les actionnaires d'A.D.I.VALOR (COVADA, CPA, SOVEEA, SEPH, ARES¹) auprès des différents groupes de metteurs en marché (produits phytopharmaceutiques, plastiques agricoles, engrais, semences etc.) a permis d'amortir la hausse des coûts. Cette hausse, liée à l'effondrement de la chaîne de valeur du recyclage, amorcée en 2019, a été amplifiée en 2020 : baisse du prix des matières plastiques et chute de la demande de secteurs d'activité fortement utilisateurs de matières plastiques recyclées.

La profession agricole française est la seule au monde à avoir conçu et développé une organisation ayant atteint une **performance aussi élevée de collecte et de recyclage** pour les principaux déchets de l'agrofourriture.

¹ Pour en savoir plus sur les actionnaires d'A.D.I.VALOR : <https://www.adivalor.fr/adivalor/actionnaires.html>

2 UNE FILIÈRE PROACTIVE ET AMBITIEUSE, SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

L'article 62 de la loi économie circulaire² inscrit, depuis début 2020, le **caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourriture** dans le paysage des filières de gestion des déchets, dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

La prorogation de l'accord-cadre signée avec Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, le 15 janvier 2021, complète l'accord initial de juillet 2016.

Elle prend en compte les orientations voulues par la loi AGECE et prévoit :

- La mise en place d'ici à 2023 d'une **éco-modulation pour soutenir l'amélioration de l'écoconception** des emballages et produits plastiques utilisés en agriculture.
- Le soutien à la mise en place de **3 unités de recyclage sur le territoire français**, concernant les films agricoles utilisés en maraîchage, les filets utilisés pour le conditionnement des fourrages et les grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences.
- Des **expérimentations de solutions de réemploi, de substitution** en vue de la mise en place d'un indicateur de réemploi et de réutilisation.

Pour Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR : « *La filière agricole est proactive pour la collecte et le recyclage de ses déchets. La prorogation de l'accord-cadre confirme le bien-fondé d'une approche spécifique pour le secteur agricole, qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière.* »

Pierre de Lépinau, directeur général d'A.D.I.VALOR le confirme : « *Cette feuille de route s'inscrit pleinement dans la stratégie 2020-2025, décidée par les actionnaires d'A.D.I.VALOR :*

- *Améliorer la performance et la circularité en visant le « 100 % collecté, 100 % recyclé »*
- *Renforcer la résilience de l'écosystème d'un point de vue organisationnel, économique et institutionnel.* »

A.D.I.VALOR célèbrera ses 20 ans cette année et vous donne rendez-vous en février 2022 autour d'un événement lors du prochain salon international de l'agriculture.

A propos d'A.D.I.VALOR

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Organisme collectif sans but lucratif, A.D.I.VALOR organise la collecte et le recyclage des déchets de l'agrofourriture : emballages vides, plastiques usagés, déchets dangereux.

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr

Contacts presse

Agence Communicante

Caroline Chadal - caroline.chadal@communicante.fr - 06 78 34 98 53

Véronique Spaletta – veronique.spaletta@communicante.fr - 06 87 19 07 09

² Loi AGECE : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire